

## **L'Etat de Genève et Genève Aéroport concluent une convention d'objectifs**

Les grandes régies autonomes de l'Etat de Genève ont pour mission de mettre en œuvre la politique édictée par le Conseil d'Etat dans leurs domaines spécifiques. Les bases et les éléments fondamentaux de la politique voulue par le gouvernement figurent notamment dans le discours de Saint-Pierre, prononcé à la suite de son élection, ainsi que dans le programme de législature. Toutefois, ils ne permettent pas à eux seuls de fixer une véritable feuille de route pour les entités publiques dans leurs domaines de compétence.

Les chantiers lancés par les entités publiques devant être envisagés dans le long terme, le Conseil d'Etat souhaite que soient fixés les jalons importants pour l'ensemble de la législature, afin que les conseils d'administration puissent œuvrer à leur mise en œuvre en disposant d'une vue d'ensemble et d'une visibilité à moyen terme.

Dans cet esprit, Genève Aéroport doit préparer son développement, dans le respect de ses riverains, les attentes de ses clients et les besoins de l'économie régionale.

Ainsi, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de maintenir des horaires d'exploitation plus restreints que ceux autorisés par la législation fédérale, en évitant d'exploiter la tranche horaire allant de 5h à 6h du matin. De même, le Conseil d'Etat souhaite que les courbes de bruit fixées pour déterminer le programme structurel d'infrastructure aéronautique (PSIA) intègre un plafonnement du volume de bruit généré entre 22h et minuit.

Par ailleurs, Genève Aéroport devra poursuivre son ambitieux programme d'insonorisation des bâtiments riverains, soumis aux nuisances de son exploitation. Enfin, une collaboration étroite avec les communes riveraines et les associations de riverains, en Suisse comme en France, doit être maintenue.

S'agissant de l'exploitation à proprement parler, le Conseil d'Etat souhaite que soient atteintes prioritairement de nouvelles destinations intercontinentales, tout en faisant primer le trafic de lignes sur tout autre type de trafic, conformément à l'intérêt général.

Sur le plan des infrastructures, Genève Aéroport va poursuivre le développement de la zone Est et va entamer des réflexions sur l'aménagement des zones Ouest et Nord, afin d'adapter qualitativement le niveau de ses prestations.

Enfin, sur le volet social, Genève Aéroport va poursuivre son engagement pour garantir la mise en place de minimas sociaux dans les entreprises qui opèrent sur son site, afin d'éviter tout dumping salarial ou social.

*Pour toute information complémentaire : M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant Mme Emmanuelle Lo Verso, chargée de communication, DSE, ☎ 022 546 88 10 ou 079 955 44 29.*